



Prélèvement abusif par la société viaxel

Par **matthieul**, le **17/03/2010** à **18:04**

Bonjour,

Je me rapproche de vous tous pour m'aider me guider je ne sais si ses mon jeune âge qui pousse les organismes t'elle que Viaxel a profiter de nous, mon cas est le suivant courant 2009 ma femme a fait un crédit au concessionnaire afin d'acquérir sa moto! Suite à un accord passer avec notre banque nous devons solder nos crédit pour qu'il débloque notre prêt habitation (jusque la tout va bien). En nous rapprochant de l'organisme de crédit il se présente sous le nom de viaxel (qui d'après internet n'est personne d'autre que sofinco qui lui même n'est en faite que le crédit agricole). Une fois le decompte de remboursement anticipé arrivé dans la boîte au lettre nous envoyons le chèque corespondant au montant total encor dû. Le chèque fut encaissé le 10 mars, mais aujourd'hui suite à un refus de ma carte bancaire je me suis rapprocher de mon agence qui mon dit que viaxel avait prélever une mensualiter. Du coup je m'enpréce d'appeler viaxel qui me dise qu'il ne peuve rien pour moi et ne veule communiquer qu'avec madame et me raccroche au nez. Une deuxième tentative qui à fini de la même façon se que je ne trouve pas du tout commercial. Alors mes questions sont celle-ci: Comment pouvons-nous, nous défendre envers une société tel que Viaxel? Ont ils le droit de prélever une fois le prêt solder? Et surtout exciste t'il un moyent de joindre un responsable sans toujours passer par cette aimable "conseillaire"?